



## **Examen professionnel d'informaticienne/informaticien de gestion: Epreuve 1**

(Annexe 1 de la directive relative au règlement concernant l'examen professionnel d'informaticienne/informaticien de gestion)

La présente annexe 1 se base sur le chiffre 4.3 de la directive relative au règlement concernant l'examen professionnel d'informaticienne/informaticien de gestion et règle la procédure, le contenu, la forme et l'évaluation de l'**épreuve 1 de l'examen – Concept ICT**.

La forme masculine et la forme féminine sont indiquées lorsque cela s'avère judicieux sur le plan linguistique. Dans le cas contraire, la forme choisie s'applique par analogie aux deux sexes.

### **1. Concept de l'épreuve 1 – Concept ICT**

- 1.1 La preuve des compétences (notation) se base sur l'évaluation du travail écrit de projet et sur les observations faites lors de la présentation du travail de projet et de l'entretien professionnel.
- 1.2 Dans le cadre de la procédure d'examen, différentes phases sont franchies. Chaque candidat/e:
  - soumet le travail de projet 3 mois avant la date de l'examen;
  - présente le travail de projet;
  - répond aux questions de clarification concernant le travail de projet soumis;
  - répond à des questions techniques lors d'un entretien avec un expert.
- 1.3 L'examen oral sur le thème «Concept ICT» dure 45 minutes le jour de l'examen (env. 15 minutes de présentation et env. 30 minutes d'entretien professionnel).

### **2 Travail de projet**

- 2.1 Pour la partie d'examen «Concept ICT», un travail de projet doit être rédigé, qui sera évalué par les experts et servira de base à l'entretien professionnel.  
Le travail de projet comprend un concept dans lequel les candidats/es se penchent sur une problématique des ICT issue de leur environnement pratique. Ils/Elles conçoivent une solution réalisable en se basant sur le problème qu'ils/elles ont décrit. Les références pratiques du projet et les transferts de connaissances, de compétences et d'attitudes qui y sont liés occupent une place de premier plan. Le groupe cible est un supérieur hiérarchique à l'échelon duquel de tels projets sont généralement examinés et approuvés (p. ex. Chief Information Officer, Chief Financial Officer, chef de la division Informatique, chef de département, etc).  
Par leur travail écrit et oral, les candidats/es montrent qu'ils/elles sont en mesure de transposer les compétences acquises dans un concept pratique et prêt à être mis en œuvre.



2.2 Le travail doit être accompagné d'une déclaration d'indépendance signée.  
Du point de vue du contenu (critère de performance), l'autonomie signifie que la prestation personnelle est clairement reconnaissable (réflexion approfondie sur les domaines de compétences opérationnelles choisis, réflexion approfondie sur la situation de travail, mise en pratique de la théorie).

D'un point de vue formel, l'autonomie signifie que toutes les sources utilisées pour le travail de projet sont identifiées comme telles dans le texte, c'est-à-dire que toutes les déclarations, idées ou citations qui ne proviennent pas de l'auteur/e doivent être accompagnées d'indications des sources, références ou d'une note de bas de page.

2.3 D'un point de vue formel, les critères suivants s'appliquent:

- volume : le volume du travail de projet correspond à un minimum de 30'000 caractères et à un maximum de 35'000 caractères, espaces compris (sans la page de garde, la déclaration d'indépendance, l'annexe, la réflexion et les index);
- dactylographié (électronique, Word ou format pdf);
- interligne 1,5;
- police: Arial;
- taille de la police: 11;
- marge à gauche 2,5 cm, à droite 2,5 cm.

2.4 Structure du travail de projet

Le travail doit contenir les rubriques suivantes:

2.4.1 Page de garde:

La page de garde doit contenir les informations suivantes:

- titre du travail
- prénom et nom de l'auteur/e
- examen professionnel d'informaticienne/informaticien de gestion
- numéro du/de la candidat/e
- domaines de compétences opérationnelles et compétences opérationnelles traitées
- lieu et date de dépôt
- signature

2.4.2 Table des matières

La table des matières reprend tous les titres utilisés dans une suite logique numérotée, afin de pouvoir suivre la structure et l'organisation du travail.

2.4.3 Déclaration d'indépendance

La déclaration d'indépendance doit être remise en même temps que le travail de projet. Si la commission d'examen constate un plagiat, le travail est considéré comme non réussi ou une note est retirée.

2.4.4 Introduction

L'introduction justifie le choix du projet et présente la procédure. Le lecteur est introduit au thème et à la problématique. L'entreprise doit être brièvement présentée et la démarche



expliquée. Il convient d'expliquer ce que le projet doit permettre d'atteindre ou quel problème il doit résoudre.

#### 2.4.5 Partie principale du document

Dans la partie principale du document, l'application d'au moins 4 compétences opérationnelles sélectionnées est analysée et décrite de manière approfondie par rapport au concept et au problème. Les compétences opérationnelles choisies doivent être clairement identifiées.

#### 2.4.6 Conclusion/Résultat/Perspective

En règle générale, le travail de projet se termine, après la partie principale, par un résultat concernant le projet ou par une constatation acquise. Le travail présente un aperçu des perspectives concernant les prochaines étapes. Une conclusion est tirée quant à l'utilité du projet.

#### 2.4.7 Citations

Lorsque des citations directes d'autres auteurs sont utilisées, les sources correctes doivent être indiquées. Une citation directe dans le texte est mentionnée mot pour mot entre guillemets et signes de ponctuation. La source est ensuite mentionnée en indiquant l'auteur, l'année de publication et le numéro de page.

Exemple:

«Le sommeil est pour l'ensemble de l'homme ce que le remontage est à la pendule» (Arthur Schopenhauer, 1851, page 223).

Les citations indirectes, qui reprennent le contenu avec leurs propres mots, sont uniquement accompagnées de la mention de la source, sans guillemets ni signes de ponctuation.

Exemple:

Le besoin de sommeil peut être comparé à celui de remonter une pendule (Arthur Schopenhauer, 1851, page 223).

#### 2.4.8 Bibliographie

La bibliographie à la fin du travail contient tous les livres, articles, sources ou références utilisés pour le travail de projet.

L'auteur, l'année de publication entre parenthèses, le titre en italique, le lieu d'édition et la maison d'édition y sont indiqués.

Exemple:

Arthur Schopenhauer (1851), *Aphorismes sur la sagesse dans la vie*, traduit de l'allemand par J.-A. Cantacuzène, revu et corrigé par R. Roos, Paris, Presses Universitaires de France.

#### 2.4.9 Réflexion

La Réflexion est effectuée séparément du travail et n'est pas prise en compte dans le nombre minimal de caractères requis.

Dans cette partie, l'auteur/e analyse et évalue lui-même/elle-même le travail effectué dans le cadre du projet en ce qui concerne la procédure ou les méthodes choisies et la conclusion ou le résultat. Il/Elle doit également porter un regard critique sur son propre rôle dans le projet, le sous-projet ou la démarche.

Il est possible de démontrer ici ce que l'auteur/e a appris du travail de projet et quels sont les points forts et les points faibles de son propre travail de projet.

Taille de la Réflexion : deux pages A4 au maximum.



2.5 Les développements doivent être aussi attrayants (police de caractères, mise en page), concrets, détaillés et complets que nécessaire ; des informations réalistes et véridiques sont attendues. Les éléments visuels (graphiques, photos, tableaux, illustrations) sont compréhensibles et complètent judicieusement le contenu. Le texte est rédigé dans une langue agréable à lire, c'est-à-dire claire et compréhensible (bonne expression). L'orthographe et la grammaire sont correctes.

Le travail doit être remis par voie électronique au secrétariat d'examen.ch conformément à l'énoncé. La date de remise est publiée sur le site [www.ict-berufsbildung.ch](http://www.ict-berufsbildung.ch) – [Prüfungstermine](http://www.ict-berufsbildung.ch).

### 3 Choix du sujet

#### 3.1 Contenus pertinents

Seuls les compétences opérationnelles et les critères de performance des domaines de compétences opérationnelles a à e peuvent être traités pour le travail.

↓ Domaines des compétences opérationnelles

Compétences opérationnelles →

a	Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie en matière d'ICT	a1: analyser les objectifs stratégiques et économiques de l'entreprise et en déduire des mesures ICT	a2: créer et présenter les budgets de fonctionnement et d'investissement ICT	a3: optimiser le rapport coût-efficacité des services ICT	a4: planifier les ressources ICT	a5: créer et surveiller les accords contractuels sur les niveaux de service (SLA)	a6: rechercher les innovations et les tendances en matière de solutions ICT et en déduire des mesures pour l'entreprise
b	Gérer les projets ICT	b1: identifier les besoins des parties prenantes et les cartographier à l'aide de méthodes appropriées	b2: traduire les besoins en exigences techniques	b3: lancer des projets ICT en utilisant des modèles de processus appropriés	b4: contrôler l'avancement des projets ICT	b5: créer, mettre à jour et suivre l'évaluation des coûts-bénéfices et des risques des projets ICT	b6: diriger des employés et des équipes
c	Evaluer et mettre en œuvre des solutions ICT	c1: évaluer les systèmes et services ICT	c2: analyser et évaluer le respect des exigences des solutions ICT	c3: créer et mettre en œuvre des processus d'exploitation ICT	c4: piloter l'introduction de solutions ICT	c5: contrôler et optimiser les services ICT en fonction des indicateurs clés de performance (ICP).	
d	Optimiser les processus métiers	d1: analyser les processus métiers avec des méthodes appropriées	d2: préparer et présenter les résultats d'analyse des processus métiers de manière appropriée au groupe cible	d3: modéliser et optimiser les processus métiers à l'aide d'outils ICT appropriés			
e	Piloter l'exploitation des solutions ICT	e1: gérer les mises à jour	e2: suivre et piloter la qualité des données	e3: contrôler les exigences de conformité	e4: gérer la stabilité opérationnelle		



**Au moins 4 compétences opérationnelles doivent être choisies et traitées dans au moins deux domaines de compétences opérationnelles différents.**

Les critères de performance relatifs aux compétences opérationnelles figurent dans le profil de qualification sous

<https://www.ict-berufsbildung.ch/weiterbildung/fachausweis/wirtschaftsinformatiker-in-efa>

Les candidats/es sont libres de choisir les compétences opérationnelles et leurs critères de performance. Il n'y a pas de prescriptions concernant le nombre de critères de performance à traiter.

Le choix des compétences opérationnelles traitées doit être pertinent et compréhensible par rapport au projet ou au sous-projet.

En rapport avec les compétences opérationnelles a, d et e, les modules suivants peuvent servir de repères:

- Modules 644, 645, 646, 647, 648, 649, 655, 656, 674, 687, 688, 689, 690  
(voir illustration ci-dessous, référence des compétences opérationnelles aux modules)
- [www.modulbaukasten.ch](http://www.modulbaukasten.ch)



↓ Domaines des compétences opérationnelles

Compétences opérationnelles →

a	Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie en matière d'ICT	a1 : analyser les objectifs stratégiques et économiques de l'entreprise et en déduire des mesures ICT	a2 : créer et présenter les budgets de fonctionnement et d'investissement ICT	a3 : optimiser le rapport coût-efficacité des services ICT	a4 : planifier les ressources ICT	a5 : créer et surveiller les accords contractuels sur les niveaux de service (SLA)	a6 : rechercher les innovations et les tendances en matière de solutions ICT et en déduire des mesures pour l'entreprise
		648			690	649	
		689		647		650	
				688			646
b	Gérer les projets ICT	b1 : identifier les besoins des parties prenantes et les cartographier à l'aide de méthodes appropriées	b2 : traduire les besoins en exigences techniques	b3 : lancer des projets ICT en utilisant des modèles de processus appropriés	b4 : contrôler l'avancement des projets ICT	b5 : créer, mettre à jour et suivre l'évaluation des coûts-bénéfices et des risques des projets ICT	b6 : diriger des employé/es et des équipes
			689			656	
		687				647	674
		648			690		
c	Evaluer et mettre en œuvre des solutions ICT	c1 : évaluer les systèmes et services ICT	c2 : analyser et évaluer le respect des exigences des solutions ICT	c3 : créer et mettre en œuvre des processus d'exploitation ICT	c4 : piloter l'introduction de solutions ICT	c5 : contrôler et optimiser les services ICT en fonction des indicateurs clés de performance (ICP)	
			648				
		689		650	689	650	
			687		649		
d	Optimiser les processus métiers	d1 : analyser les processus métiers avec des méthodes appropriées	d2 : préparer et présenter les résultats d'analyse des processus métiers de manière appropriée au groupe cible	d3 : modéliser et optimiser les processus métiers à l'aide d'outils ICT appropriés			
				644			
		644		645			
e	Piloter l'exploitation des solutions ICT	e1 : gérer les mises à jour	e2 : suivre et piloter la qualité des données	e3 : contrôler les exigences de conformité	e4 : gérer la stabilité opérationnelle		
		650	655	656			



## **4 Présentation et entretien professionnel**

- 4.1 Les candidats/es sont convoqués/es individuellement par la commission d'examen conformément au chiffre 5.3 des directives.
- 4.2 Les candidats/es entament la partie orale de l'examen par une présentation de 15 minutes de leur travail de projet. Aucun critère formel ne s'applique à la présentation. Outre le travail de projet, tous les moyens auxiliaires servant à la présentation sont autorisés (p. ex. beamer ou flip chart).
- 4.3 Après la présentation du travail de projet, les compétences opérationnelles sélectionnées sont évaluées pendant environ 30 minutes au moyen d'un entretien avec des experts. Les critères d'évaluation sont indiqués au chiffre 5.3.

## **5 Appréciation et évaluation**

- 5.1 Deux experts/es au moins procèdent à l'appréciation et à l'évaluation.
- 5.2 L'évaluation s'effectue conformément au chiffre 6 du règlement d'examen avec des valeurs de notes de 6 à 1.  
La note est arrondie au dixième.
- 5.3 Toutes les phases d'examen mentionnées au point 1.2 sont prises en compte dans l'évaluation. Le maximum de points est 100. Les points sont attribués aux différentes épreuves comme suit:
- 5.3.1 Travail de projet  
Maximum atteignable: 60 points. Pour la détermination de la note, la partie contenu est évaluée à 80 % et la partie forme à 20 %.
- 5.3.2 Présentation  
Maximum atteignable: 10 points
- 5.3.3 Entretien professionnel  
Maximum atteignable: 30 points  
L'entretien professionnel sert à vérifier le contenu des thèmes du travail de projet. On vérifie par exemple la chaîne d'argumentation, la prise de décision, l'approche choisie (méthodes, outils) et les alternatives possibles de démarche.  
En outre, les attitudes des domaines de compétences opérationnelles choisis sont vérifiées (voir chapitre 6).  
En outre, l'entretien professionnel peut se référer à la Réflexion de l'auteur/e (voir le point 2.4.9).



## 6. Dimension d'évaluation

Aucun critère d'évaluation détaillé n'est publié.

### 6.1 Travail de projet

Dans le travail de projet, des points seront déduits comme suit:

- si moins de 4 compétences opérationnelles et pas au minimum 2 domaines de compétences opérationnelles ont été traités
- si les compétences opérationnelles traitées n'ont pas un rapport suffisant avec le travail décrit
- si la réflexion sur le thème n'est pas suffisamment approfondie, conformément au point 2.1
- si l'image de soi et l'image des autres divergent lors de la réflexion (voir 2.4.9)
- si les directives formelles selon 2.3 n'ont pas été respectées
- si la structuration du travail n'est pas conforme à 2.4
- si les sources ne sont pas mentionnées conformément aux points 2.4.7 et 2.4.8

### 6.1 Présentation

Des points peuvent être déduits pour la présentation:

- si aucune structure claire n'est visible dans le déroulement de la présentation
- si la méthode de présentation n'est pas suffisamment adaptée
- si la présentation verbale et non verbale n'a pas été faite de manière appropriée

### 6.2 Entretien professionnel

Des points peuvent être déduits pour l'entretien professionnel:

- en raison de compétences professionnelles insuffisantes par rapport aux compétences opérationnelles choisies et aux compétences opérationnelles pertinentes (voir 3.1)
- si l'argumentation n'est pas compréhensible et claire



**ICT Berufsbildung**  
*Formation professionnelle*  
*Formazione professionale*

## **7 Profil de qualification avec les compétences opérationnelles pertinentes**

Vous trouverez les compétences opérationnelles avec les critères de performance et les attitudes pertinentes pour l'examen sous le lien suivant:

<https://www.ict-berufsbildung.ch/weiterbildung/fachausweis/wirtschaftsinformatiker-in-efa>